

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 à 20 h 00

Sous les présidences respectives de Mme SWYNGHEDAUF, Maire sortant, de Monsieur VERCASSON, doyen d'âge et de M. MASSÉ, nouveau MAIRE

Absents excusés : .

Absent :

Secrétaire de séance : M. Denis GERVAIS

1/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame Muriel SWYNGHEDAUF, Maire, qui après l'appel nominal, a donné les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars 2014.

La liste conduite par Monsieur Guy MASSE – tête de liste de « Ensemble vivons Ouzouer » - a recueilli 386 suffrages et a obtenu 12 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Guy MASSE
- ⇒ Mme Anne LECLERCQ
- ⇒ Monsieur Gérard VERCASSON
- ⇒ Mme Emilie BOURY
- ⇒ Monsieur Denis GERVAIS
- ⇒ Mme Valérie CAILLAUT
- ⇒ Monsieur Philippe SCHERER
- ⇒ Mme Mélinda GUILLARD
- ⇒ Monsieur Damien DUBOIS
- ⇒ Mme Angélique DEMBELE
- ⇒ Monsieur Maurice BUSCH
- ⇒ Mme Marie-Claude AUDIN

La liste conduite par Monsieur Alexandre CAPY – tête de liste de « Rassemblons les Oratoriens » - a recueilli 166 suffrages soit 2 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Alexandre CAPY
- ⇒ Mme Stéphanie MENEAU

La liste conduite par Monsieur Philippe MENDAK – tête de liste de « Sauvegarder le bien-vivre à Ouzouer sur Trézée » - a recueilli 124 suffrages soit 1 siège.

Est élu :

- ⇒ Monsieur Philippe MENDAK

Madame Muriel SWYNGHEDAUF, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle prend la parole en tant que Maire de Ouzouer sur Trézée, a félicité les membres élus et leur a souhaité bonne chance pour leur mandat puis elle a cédé la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, Monsieur Gérard VERCASSON, en vue de procéder à l'élection du Maire.

2/ Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire (2 candidatures) dont les résultats sont les suivants :

M. Alexandre CAPY a obtenu :	2 voix
M. Guy MASSE a obtenu	12 voix
Bulletin nul.....	1

M. Guy MASSE ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Guy MASSE a pris la présidence et remercié l'Assemblée.

3/ - Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre (M. MENDAK), 1 Abstention (M. CAPY) a fixé à **quatre** le nombre des Adjointes admis à siéger en son sein.

4/ - Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjointes (2 listes) dont les résultats sont les suivants :

- Liste « S. Meneau », 2 voix (deux voix)
- Liste « G. Vercasson » 12 voix (douze voix)
- Bulletin nul 1

La liste « G. Vercasson » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés en qualité d'adjointes au maire :

M. Gérard VERCASSON	1er adjoint au Maire
Mme Anne LECLERCQ	2e adjoint au Maire
M. Denis GERVAIS	3^e adjoint au Maire
Mme Emilie BOURY	4^e adjoint au Maire

Le Maire,